

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTEUIL

COMMUNE
D'ERMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de juin à 19 H 00

OBJET : AFFAIRES GENERALES

Institution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) et établissement de la liste des commissaires titulaires et suppléants - Article 1650 du Code Général des Impôts

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **19 juin 2026**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN, Maire**

N°2026/090

Présents :

M. Xavier HAQUIN, **Maire**

M. RAVIER, M. LAROZE, Mme MÉZIÈRE, M. JOBERT, Mme APARICIO TRAORÉ, **Adjoint au Maire**

M. CARON, Mme GUTIERREZ, M. HORNE, Mme LAPOUGE, M. KNOBLOCH, Mme AUROUX, M. DELBOSC, Mme GESPACH, M. HEBBAL, Mme PETIT, M. DUMAINE, Mme MANS, M. RUTH, Mme DUTERTRE MAILLET, M. DUC, Mme DE CARLI, M. FRANCOIS, Mme LACOUTURE, M. NINOUE, Mme CAUZARD, Mme DUPUY, M. MELO DELGADO, Mme CUSTODIO, Mme ROUSSEAU, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme DEHAS

(pouvoir à Mme DUTERTRE MAILLET)

Mme CHESNEAU

(pouvoir à M. DUC)

Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE

(pouvoir à Mme APARICIO TRAORÉ)

M. BLANCHARD

(pouvoir à M. LAROZE)

M. BATTON

(pouvoir à Mme LACOUTURE)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 29/06/2026

Publiée le : 30/06/2026

Le Maire,

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

AFFAIRES GÉNÉRALES

Institution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) et établissement de la liste des commissaires titulaires et suppléants - Article 1650 du Code Général des Impôts

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

VU le Code Général des Impôts, notamment son article 1650 ;

CONSIDÉRANT que l'article 1650 du Code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) ;

CONSIDÉRANT que cette commission participe notamment, aux travaux relatifs à la fiscalité directe locale et apporte son concours à l'administration fiscale dans le cadre des opérations d'évaluation des propriétés bâties et non bâties ;

CONSIDÉRANT que la Commission Communale des Impôts Directs est composée du Maire (ou de son représentant) président, et de huit commissaires, français, âgés de 25 ans, jouissant de leurs droits civils et politiques, non condamnés pour fraude fiscale ou opposition à contrôle fiscal, inscrits au rôle des contributions ;

CONSIDÉRANT que ces commissaires ainsi que leurs suppléants sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux, sur une liste comptant un nombre double de noms et dressée par le Conseil Municipal,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

Par 28 voix pour et 7 abstentions,

- **INSTITUE** la Commission Communale des Impôts Directs de la Ville d'Ermont pour la durée du mandat ;

- **ARRETE** une liste de 32 contribuables ;

- **AUTORISE** le Maire à transmettre cette liste à la Direction Départementale des Finances Publiques du Val d'Oise en vue de la désignation de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

16 TITULAIRES	16 SUPPLEANTS
THAN LINH BUI	BRIGITTE OEHLER
MICHELE THYS	MARTINE PEGORIER-LELIEVRE
LOIK FONTAINE	FRANCINE BERNIER
KARINE LAMBERT	BERNARD BRUGE
LUC OFFERLE	CHRISTINE ROCK

LAURA COGNARD	AHMED MAHAMDI
GERARD BASTIDE	RENE BRUDER
MICHEL YONCOURT	JEAN-LUC COMMIN
VALERIE BARIL	DANIEL DELMOTTE
NAJAT BENLAHMAR	KHADY DIOP
MARC RAUX	JACK ROGER
JEAN HERVOT	CHRISTIAN TAMINOT
JACKY MILLET	JEAN-PIERRE CHOPLIN
DANIEL COMBEAULT	BRUNO DE CARVALHO
ANDRE PRETOT	ALEXANDRA WU
DIDIER LEDEUR	NICOLAS GODARD



Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**